

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 FEVRIER 2023

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Convocation du :
10.02.2023

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoint, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, CALONNE, BAILLY, LAMY, BOUDRY, M. CHUARD, Mme PINGAT, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. CHAZERAND pouvoir à Mme BUGADA

M. MOLIN pouvoir à M. MARTI

Mme JACQUET pouvoir à M. POULET

ABSENTS : M. FANTOLI, Mme CHATEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PINGAT

Centralités rurales en Région

***Intention pour l'adhésion de la
Commune d'Arbois***

***au dispositif de la Région
Bourgogne Franche-Comté***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) « Ici 2050 » adopté par l'Assemblée plénière du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté les 25 et 26 juin 2020,

Vu la délibération du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté des 26 et 27 janvier 2022 déployant le programme « Centralités rurales en Région » sur la période 2022-2026 et rendant éligible la Commune d'Arbois,

Vu le Règlement d'Intervention « Centralités » adopté par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté en Assemblée Plénière des 26 et 27 janvier 2022,

Considérant le courrier de la Région Bourgogne Franche-Comté en date du 11 février 2022,

Considérant que la Commune d'Arbois fait partie de 128 Communes éligibles au dispositif « Centralités rurales en Région »,

Considérant la convention cadre PVD-ORT signée le 30 septembre 2022,

Considérant que la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura est associée au projet de revitalisation de la Commune d'Arbois dans le cadre de ses compétences,

Considérant le projet de conventionnement « C2R » entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Commune d'Arbois et la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

La Région Bourgogne Franche-Comté a élaboré un nouveau dispositif dédié aux centralités fragiles, dans le contexte national de déploiement des « Petites Villes de Demain » et des orientations du SRADDET « Ici 2050 » visant à :

- la prise en compte de la transition énergétique et écologiques,
- le renforcement des centralités par une action globale,
- la gestion économe de la ressource foncière,
- le développement de l'attractivité régionale,
- la coopération entre territoires au service de l'attractivité.

La Commune d'Arbois est éligible au dispositif « Centralités rurales en Région » (C2R). La mobilisation de ce dispositif se décline par un conventionnement entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Commune d'Arbois/de Salins les Bains et la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, pour la période 2022-2026, permettant de disposer d'une enveloppe financière dédiée à la Commune d'Arbois/de Salins les Bains. Les opérations ainsi soutenues devront être issues d'un projet à l'échelle communale, contribuer à son rayonnement dans un principe de cohérence avec les orientations du SRADDET.

Dans le but que la mise en œuvre des lignes directrices du projet de redynamisation défini à l'échelle communale, à savoir la convention PVD-ORT, s'articule avec les démarches, les réflexions et les opérations réalisées à l'échelle intercommunale, la cosignature de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et de la Commune d'Arbois est requise pour valider une stratégie conjointe de développement du territoire communautaire, à même de garantir l'accompagnement financier régional pour la période 2022-2026.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de solliciter la Région Bourgogne Franche Comté pour un conventionnement tripartite (Région, Commune, Intercommunalité) « Centralités Rurales en Région ».

Charge Mme la Maire de signer la convention-cadre.

Autorise Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et d'engager toutes les procédures afférentes.

Autorise Mme la Maire à déposer sur la plateforme de la Région les demandes de subventions liées aux projets inscrits dans le cadre de cette convention.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 20 février 2023

La Maire,

Valérie DEPIERRE



La Secrétaire de Séance,

Martine PINGAT